

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE** : 2 octobre 2017

**HEURE** : 19 h

**PRÉSENTS** : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Marie-Lou Noël, Percy Mallet, Rémi Hébert, Brigitte Mazerolle Arseneau, Mylène Chiasson

**ABSENT** : Kassim Doumbia

### 1. **Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h.

### 2. **Personne attendue**

La maire mentionne que le Dr Gilbert Blanchard est attendu à la fin de la réunion.

### 3. **Divulgateion de conflits d'intérêts**

Le conseiller Percy Mallet déclare conflit d'intérêt au point 9 g).

### 4. **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. **Adoption du procès-verbal**

#### a. **Réunion ordinaire du 5 septembre 2017**

Proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 5 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### b. **Réunion extraordinaire du 11 septembre 2017**

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. **Suivi du procès-verbal**

Tous les suivis ont été faits.

### 7. **Correspondances**

- a) La greffière fait la lecture d'une lettre, en date du 20 septembre 2017, de Lorna Losier, secrétaire du Tazza Caffee Shippagan, informant la ville avoir reçu l'autorisation pour un établissement permanent de vente d'alcool et de sa deuxième demande de licence de boisson pour traiteur.
- b) La greffière fait un résumé des permis émis à Shippagan par la Commission des services régionaux P.A. pour le mois de septembre 2017.

## **8. Rapport des comités**

### **a) Développement communautaire — par le conseiller Patrice Éloi Mallet**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité Développement communautaire et dépose son rapport.

### **b) Sécurité publique et Développement économique — par la conseillère Marie-Lou Noël**

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport pour les comités Sécurité publique et Développement économique et dépose son rapport.

### **c) Environnement et Sports — par le conseiller Rémi Hébert**

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport pour les comités Environnement et Sports et dépose son rapport.

## **9. Affaires nouvelles**

### **9. (a) Résolution : Évaluation des emplois syndiqués**

Un exercice d'évaluation des postes syndiqués sera fait conjointement avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1470-0. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la Ville de Shippagan débute l'exercice d'évaluation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. (b) Résolution : Plan de lotissement Développement Mallet – rue future**

La ville a reçu une demande d'annuler un<sup>e</sup> rue future au plan de lotissement du prolongement de la 17<sup>e</sup> Rue de la compagnie Développement Mallet. Il est proposé par conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet d'annuler la rue future située entre le NID 20850848 et le NID 20696944 à Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. (c) Résolution : Plan de lotissement les Immeubles Cormier Ltée**

En vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que le plan final de lotissement des Immeubles M. Cormier Ltée sur le 10<sup>e</sup> Rue soit approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. (d) Résolution : Plan de lotissement JFH Ltée**

En vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le plan



final de lotissement d'Investissements JFH Ltée sur la 10<sup>e</sup> Rue à Shippagan soit approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. (e) Résolution : Lieux inesthétiques – nomination de Nadine LaPlante**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Shippagan ("le conseil") a adopté l'arrêté 23-2009, étant l'arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques de la Ville de Shippagan;

**ATTENDU QUE** le lieutenant-gouverneur-en-conseil a suspendu l'application des dispositions pertinentes de la *Loi sur les lieux inesthétiques* du Nouveau-Brunswick par décret en conseil numéro 2009-380 pris le 2 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire veiller à l'application de son arrêté en nommant des personnes chargées de la bonne application dudit arrêté;

**IL EST RÉSOLU QUE** la personne suivante soit nommée en vertu de l'autorité décrite ci-dessous afin d'agir pour et au nom du conseil pour assurer l'application de l'arrêté 23-2009, étant l'arrêté sur les lieux inesthétiques ou dangereux de la Ville de Shippagan: Madame Nadine LaPlante.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la nomination ci-dessus comprend la compétence de pénétrer dans une propriété à tout moment raisonnable afin de procéder à toute inspection nécessaire et d'émettre, d'enregistrer ou de notifier ou de faire notifier des avis pour les lieux dangereux ou inesthétiques selon les articles 102.1(1), 190.01(3), 190.011 et 190.022 de la *Loi sur les municipalités*, L.R.N.-B. 1973, c. M-12.

**IL EST EN PLUS RÉSOLU QUE** la nomination ci-dessus continue tant que la personne nommée par la présente résolution a le mandat d'agir ou que la nomination soit limitée ou résiliée par le conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Percy Mallet que l'on nomme Madame Nadine LaPlante à titre de fonctionnaire chargée de l'application de l'arrêté sur les lieux inesthétiques de la Ville de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. (f) Résolution : Membres votants AGA - AFMNB 2017**

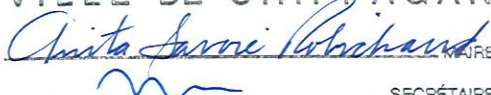
Le 28<sup>e</sup> Congrès annuel de l'AFMNB se tiendra à Bathurst les 13, 14 et 15 octobre 2017. La municipalité doit mandater deux délégués à titre de membres votants. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'on mandate la maire Anita Savoie Robichaud et le conseiller Percy Mallet à titre de membre votant à la 28<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'AFMNB.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le conseiller Percy Mallet quitte la rencontre à ce moment.**

**9. (g) Résolution : Remboursement - l'Association des familles Mallet d'Amérique Inc.**

PV 2017 10 02 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN  
  
Maire  
SECRÉTAIRE MUNICIPAL

L'association a fait une demande à la ville pour retarder la date de remboursement de la balance restante, soit de 30 000\$, du pont financier de 70 000\$ qui leur a été alloué en 2016. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'on accepte que la date de remboursement du montant restant soit repoussée à décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le conseiller Percy Mallet revient à la rencontre à ce moment.**

**9. (h) Résolution : Responsable gestion des documents**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la greffière, Mylène Chiasson, soit la responsable de la gestion de documents pour la Ville de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. (i) Résolution : Démission du chef pompier**

La directrice générale a reçu une lettre en date du 11 septembre 2017 de Camille-André Mallet indiquant qu'il a l'intention de démissionner de son poste de chef pompier à partir du 30 septembre 2017. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité accepte sa démission à partir du 30 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. (j) Résolution : Comité processus d'embauche chef pompier**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Rémi Hébert que le comité pour l'embauche du nouveau chef pompier soit composé de Brigitte Mazerolle Arseneau, de Marie-Lou Noël et de Brian Haché.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. (k) Résolution : Nomination chef pompier par intérim**

En considérant le départ du chef pompier Camille-André Mallet de son poste en date du 30 septembre 2017 ainsi que la période du processus d'embauche du nouveau chef pompier, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on nomme Stéphane Hébert au poste de chef pompier par intérim ainsi que premier assistant chef pendant la période du processus d'embauche du chef pompier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Proclamation : Semaine du mieux-être du NB du 1 au 7 octobre 2017**



La maire proclame la semaine du 1 au 7 octobre 2017 la semaine du mieux-être du N.-B.

**11. Mot du maire**

La maire fait la lecture de son rapport.

Par la suite, la maire et les conseillers procèdent à la remise du chèque de 25 000\$ au Dr Gilbert Blanchard comme contribution à l'ouverture d'une clinique médicale à Shippagan. Ce dernier fait part aux membres du conseil de sa fierté d'ouvrir cette clinique en collaboration avec la municipalité de Shippagan et explique le fonctionnement de ce nouveau service.

**12. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 20h10.

Une situation imprévue s'est produite à ce moment, ce qui a retardé le moment de la parole au public.

**13. Parole au public**

La maire donne la parole au public.